



HAL
open science

Fédéralisme, identités nationales et critique des frontières naturelles : Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) géographe des “ États-Unis d’Europe ”

Federico Ferretti, Edward Castleton

► To cite this version:

Federico Ferretti, Edward Castleton. Fédéralisme, identités nationales et critique des frontières naturelles : Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) géographe des “ États-Unis d’Europe ” . Cybergeog : Revue européenne de géographie / European journal of geography, 2016. <halshs-01303195>

HAL Id: halshs-01303195

<https://shs.hal.science/halshs-01303195v1>

Submitted on 18 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

**Fédéralisme, identités nationales et critique des frontières naturelles :
Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) géographe des « États-Unis
d'Europe »**

***Federalism, national identity and critique of natural frontiers: Pierre-Joseph
Proudhon (1809-1865) geographer of the “United States of Europe”***

Federico Ferretti – Enseignant-chercheur à l'University College Dublin (UCD) – School
of Geography federico.ferretti@ucd.ie
Edward Castleton – Chercheur au RFIEA, Besançon elcastleton@gmail.com

Résumé : Cet article aborde la question de la « géographicit  » de l'œuvre du philosophe et militant Pierre-Joseph Proudhon, dans le cadre des études sur les relations entre géographie et anarchisme, théorie politique dont Proudhon est considéré comme l'un des fondateurs. À partir de ses textes édit s et inédits, nous interrogeons le rapport de Proudhon à la géographie, notamment dans la construction de ses approches du fédéralisme et du problème des nationalités. Au sein de l'immense corpus proudhonien, nous nous focalisons spécifiquement sur les exemples emblématiques de ses écrits fédéralistes sur l'Italie et la Pologne. En appendice, nous publions pour la première fois le chapitre intitulé « Géographie politique » de la monographie inédite de Proudhon sur la Pologne, dont le manuscrit est déposé aux archives Proudhon de la Bibliothèque municipale de Besançon.

Abstract: This paper addresses the 'geographicity' of the works of the famous philosopher Pierre-Joseph Proudhon, drawing on the critical frame of present studies on the relationship between geography and anarchism, a political theory which includes Proudhon among its founders. Drawing on his published and unpublished texts, we interrogate Proudhon's relation with geography, mainly through his approaches to federalism and to the problem of nationalities. Within the mammoth Proudhon's corpus, we focus on the emblematic examples of his federalist writings on Italy and Poland. In a wide documentary appendix, we publish for the first time the chapter "Political Geography" from Proudhon's unpublished monograph on Poland, whose manuscript version survives in the Besançon public library.

Mots-clés : Proudhon ; fédéralisme ; Italie ; Pologne ; géographie politique
Keywords: Proudhon; Federalism; Italy; Poland; political geography

« Je vous approuve fort de supprimer cette absurde division départementale, bonne pour des candidats au titre de sous-préfets. Elle rend idiots ceux qui la pratiquent trop. Exemple : les employés des postes qui me remettaient une lettre pour cause d'adresse introuvable parce qu'elle était envoyée par moi à Cauterets, Pyrénées, et que ce département est inconnu ».

Lettre d'Élisée Reclus à Paul Pelet, 7 décembre 1884, Bibliothèque Nationale de France, Département des Manuscrits Occidentaux, Nouvelles Acquisitions Françaises, 16798, f 80

Introduction

Cet article s'insère dans le cadre de la récente littérature scientifique française et internationale qui a commencé à redécouvrir et analyser les liens historiques et épistémologiques entre géographie et pensée politique libertaire. Anarchie et géographie sont désormais considérées comme des démarches critiques visant toutes deux la transformation de la société à partir de ses spatialités et de ses territoires. Ces recherches portent à la fois sur l'étude de figures historiques de géographes anarchistes comme Élisée Reclus (1830-1905), Pierre Kropotkine (1841-1921), Charles Perron (1837-1909) et d'autres (Brun, 2014 ; Deprest, 2012 ; Ferretti, 2014a ; Pelletier, 2013) et sur les relations conceptuelles entre les idées libertaires de transformation sociale et les tendances radicales et critiques des géographies contemporaines (Springer, Barker, Brown, Ince, Pickerill, 2012 ; Springer, 2013 ; Lopes de Souza, 2012).

À l'intérieur de ce cadre critique, il est alors légitime de s'interroger sur les relations à la géographie d'autres figures historiques liées au mouvement anarchiste, telles que Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865), que l'on considère comme l'un des fondateurs de ce mouvement, en ayant été le premier qui s'est défini publiquement comme « un anarchiste », et qui est en plus une figure très importante de l'histoire française, du point de vue à la fois du mouvement ouvrier et de l'histoire intellectuelle (Ansart, 1967 ; Castleton *et al.*, 2006 ; Gurvitch, 1965).

Dans un travail de référence sur la relation entre géographie et anarchisme, Philippe Pelletier observe que les « géographes anarchistes » Reclus, Kropotkine, Metchnikoff, Perron, etc., ont succédé à une première génération d'intellectuels libertaires, dont Michel Bakounine, William Godwin et Proudhon lui-même, qui ne dédaignaient pas l'espace en tant qu'objet d'investigation, mais qui se focalisaient principalement sur des thèmes qu'aujourd'hui on considérerait plutôt comme appartenant à la philosophie ou à la sociologie (Pelletier, 2013). Tout en partageant cette affirmation, nous visons néanmoins, par cet article, à approfondir le rapport de Proudhon à la géographie. Cela nous semble d'autant plus important que le philosophe franc-comtois déclare parfois ouvertement faire de la géographie, ce terme apparaissant dans le titre de certains chapitres de ses livres.

Nous sommes conscients qu'attribuer des labels disciplinaires est anachronique à une époque où l'on n'est pas encore passé d'un « régime de spécialités » à un « régime de disciplines » (Blanckaert, 2006). Notre but n'est donc pas d'inclure Proudhon dans le Panthéon des « géographes », mais plutôt d'interroger son utilisation d'une série de concepts qui relèvent aujourd'hui de la géographie scientifique. Notre hypothèse est que Proudhon agit en géographe alors qu'il appuie ses propositions politiques fédéralistes sur des études physiques et ethniques des territoires qu'il analyse. C'est principalement dans ses écrits sur

l'Italie et sur la Pologne, dont certains encore inédits, que le philosophe franc-comtois développe des discours qu'aujourd'hui on pourrait considérer comme « géographiques », voire « géopolitiques », et qui inspireront les démarches fédéralistes des géographes anarchistes de la génération suivante, comme Élisée Reclus et Michail Dragomanov.

Faire ressortir la « géographicit  » (sur ce concept : Besse, 2009) d'un auteur qui n'a pas  t  un g ographe dans le sens actuel du mot, est une t che qu'on peut r aliser par des approches diff rentes. La premi re implique une analyse des chapitres et parties de son  uvre qui  voquent explicitement des savoirs pr sent s sous le nom de « g ographie » ; la deuxi me implique une analyse des r les que les espaces et les territoires jouent dans le complexe de son  uvre, notamment dans leurs relations avec la soci t . Nous nous limiterons ici   la premi re approche, car la deuxi me impliquerait un d pouillement syst matique de l' norme corpus proudhonien, ce qui irait au-del  des finalit s de cet article mais pourrait n anmoins faire l'objet de nouvelles recherches.

Dans la premi re partie, nous abordons l'approche proudhonienne du probl me de l'unit  italienne en soulignant son originalit  dans le contexte de la pens e socialiste et r publicaine de son  poque, ainsi que son utilisation de la g ographie de l'Italie pour justifier sa proposition d'une f d ration plut t que d'un  tat centralis . Dans la deuxi me partie, nous analysons la « g ographicit  » de ses conceptions f d ralistes   travers une analyse de ses  crits in dits sur la Pologne, en abordant sa distinction primordiale entre le concept d' tat et celui de nation plus ou moins « spontan e », qui s'ins re dans le contexte de la solidarit  que les premiers anarchistes portaient aux luttes de lib ration nationale, les consid rant ins parables de la cause de la justice sociale. Enfin, nous publions en appendice - pour la premi re fois - le chapitre de Proudhon sur la g ographie de la Pologne que nous avons transcrit   partir du manuscrit de la monographie proudhonienne sur ce pays d pos    la Biblioth que municipale de Besan on.

L'Italie, ou la g ographie f d raliste de Pierre-Joseph Proudhon

Les id es f d ralistes de Proudhon, qu'il d veloppe principalement dans ses derni res ann es, sont souvent mal connues ou mal comprises dans les  tudes classiques sur le philosophe franc-comtois, comme l'observe Samuel Hayat qui a essay  r cemment de dresser un  tat des lieux de ces recherches. Selon lui, il faut nuancer l'id e qu'il existerait une contradiction entre le f d ralisme de Proudhon et l'id e de nationalit  que le philosophe franc-comtois ne refuse pas pour autant. En effet, selon Proudhon, les nationalit s sont plut t des faits que des principes, et c'est le f d ralisme qui permet aux nationalit s plus petites de s'affranchir de la domination des grands  tats et des Empires (Hayat, 2010).

  notre avis, cette question se clarifie ult rieurement en recourant   l'approche proudhonienne de la g ographie. Dans ses  crits des ann es 1860 sur l'Italie et la Pologne, Proudhon consacre des chapitres   la g ographie de ces nations, o  il d fend ses positions avec des arguments g ographiques voire « g opolitiques », en citant  galement des auteurs comme Malte-Brun. Entre les ann es 1850 et 1860, les Polonais et les Italiens sont parmi les principales nations europ ennes en lutte contre la tutelle  trang re. Proudhon, qui est proche des mouvements de lib ration nationale car « les partis r actionnaires de toute l'Europe sont pour la Sainte-Alliance et contre les nationalit s » (Hayat, 2010, p. 49), se distingue n anmoins par son anticonformisme opini tre qui n'est souvent pas compris par ses contemporains, notamment lorsqu'il plaide contre l'unification de l'Italie. Pour comprendre tout cela, il faut d'abord adopter une approche contextuelle comme celle qui caract rise, selon Hayat, la sociologie des sciences de Georges Gurvitch (Hayat, 2012), auteur qui souligne

comme la période de l'unité italienne (1859-61) et de la reprise des insurrections nationalistes en Pologne (1861) correspond à une charnière importante dans la vie et dans la carrière de Proudhon (Gurvitch, 1965).

Exilé alors en Belgique, le philosophe sent tout le poids du centralisme de l'administration française du Second Empire et il est plus sceptique que jamais au sujet de l'idée de patrie : comme il écrit à son ami et correspondant italien Giuseppe Ferrari (1811-1876), alors à Paris, « la patrie d'un écrivain est là où on l'imprime »¹. Cette correspondance, en partie éditée par Franco Della Peruta (1961), nous donne un autre important élément de contexte, à savoir la relation directe entre Proudhon et des intellectuels italiens engagés dans le courant fédéraliste du *Risorgimento*, le mouvement de libération nationale dans lequel la participation d'un réseau de géographes fait l'objet d'études récentes (Ferretti, 2014b).

Le courant fédéraliste se caractérise alors par des positions parfois très radicales, comme dans le cas du « proto-anarchiste » Carlo Pisacane (1818-1857), ami de Ferrari et admirateur de Proudhon, et de Carlo Cattaneo (1801-1869), considéré par Lucio Gambi comme l'un des premiers géographes italiens (Gambi, 1973, p. 9) et auteur d'une proposition fédéraliste fortement appuyée sur ses études physiques et agronomiques sur la plaine du Pô (Cattaneo, 1844). Ferrari, considéré également comme un précurseur de l'anarchisme et admiré par Reclus pour ses travaux sur la Chine (Ferretti, 2013), est alors l'un des représentants les plus radicaux d'une « révolution italienne » s'inspirant du fédéralisme proudhonien (Fabbri, 1921). Même si l'historiographie italienne a parlé surtout d'une « influence » de Proudhon sur ces auteurs, nous pouvons supposer que ces réseaux internationaux aient renforcé Proudhon dans ses propos fédéralistes ; or ils n'étaient pas toujours compris par son lectorat français, à tel point que son ouvrage sur la Pologne, que l'auteur souhaitait publier chez Hetzel, reste inédit.

Les ouvrages *La fédération et l'unité en Italie* (1862) et *Nouvelles observations sur l'unité italienne* (1865) font preuve d'une mobilisation d'arguments géographiques à travers lesquels Proudhon justifie d'abord son aversion à l'égard du célèbre patriote italien Giuseppe Mazzini, dont la devise « Dieu et peuple » est considérée comme étant « encore de la superstition, encore du pontificat » (Proudhon, 1868, p. 138). Ce jugement très dur sur le vieux conspirateur républicain, dont les aspirations échouèrent de façon amère lorsque l'unité nationale finit par profiter aux rois de Savoie, anticipe sous plusieurs aspects la profonde rupture qui se produira entre les jeunes internationalistes italiens et Mazzini lui-même au lendemain de la Commune de Paris de 1871, mouvement condamné par l'ancien leader qui perdra alors tout son crédit dans les milieux révolutionnaires (Masini, 1968).

Sur le fédéralisme italien, Proudhon se lance dans des comparaisons historiques assez hardies avec la France, en affirmant que « les anciens Gaulois étaient fédéralistes comme leurs voisins les Germains ; la Révolution, de 89 à 93, le fut aussi : ce sont les Jacobins qui, à la journée du 31 mai, nous ont rendus décidément indivisibilistes et centralisateurs » (*Ibid.*, p. 138). La conclusion est que l'unité prônée par les centralistes du *Risorgimento*, qu'ils soient monarchistes ou républicains, aboutit à un « anéantissement des nationalités particulières, où vivent et se distinguent les citoyens, en une nationalité abstraite où l'on ne respire ni ne se connaît plus : voilà l'unité » (*Ibid.*, p. 140). Dans la rhétorique proudhonienne, le concept de « nature » est mobilisé à la fois pour contester la naturalisation des frontières et des nationalités et pour naturaliser à son tour l'option fédéraliste. Selon le Franc-Comtois, après la chute de l'Empire romain, « l'Italie revint à sa nature, à ses attractions, à la loi de ses intérêts et de ses destinées » (*Ibid.*, p. 154).

¹ Lettre de Pierre-Joseph Proudhon à Giuseppe Ferrari, 7 Novembre 1859, Milan, Musée du *Risorgimento*, Fonds Ferrari, Dossier 17/III. Voir aussi la *Correspondance proudhonienne* (Proudhon, 1875).

Cependant, il ne faut pas confondre ces propositions proudhoniennes avec du localisme, car Proudhon participe directement et indirectement aux débats internationaux dont les composantes les plus avancées commencent à envisager l'idée des États-Unis d'Europe que Proudhon imagine comme un « système de fédérations » (p. 182). L'Europe devrait alors devenir une sorte de confédération générale formée par des fédérations plus petites, dont les exemples les mieux aboutis à l'époque, seraient la Suisse et la Belgique. « La Belgique acquiert, dans le système européen, une importance considérable et une garantie de premier ordre. Elle garde sa signification historique ; sa nationalité n'a plus rien d'équivoque ; elle s'explique par les considérations même qui tendaient à la faire nier. On comprend que ce peuple soit à la fois Flamand, Wallon, c'est-à-dire Gaulois et Allemand, de même que la Suisse est à la fois française, germanique et italienne » (*Ibid.*, p. 185). On sent également, dans ces pages, l'importance du contexte de l'exil pour un auteur qui à la fin de son ouvrage se définit comme le « citoyen de plusieurs patries » (*Ibid.*, p. 205).

Dans ses *Nouvelles observations sur l'unité italienne*, Proudhon consacre un chapitre à la géographie de la péninsule qu'il considère comme devant justifier tout naturellement une fédération plutôt qu'un État unitaire, en vertu de l'articulation des régions italiennes et des mille enclaves et particularités de son territoire, y compris ses îles. Selon Proudhon, ce n'est que par un regard artificiel et autocratique comme pouvait l'être celui de Napoléon Ier, qu'on la voit « unie par la nature ». « Parce que la Péninsule se trouve comprise toute entière entre les Alpes et la mer, il se dit qu'elle doit former un seul État : c'est comme si l'on concluait de la rondeur du globe à l'omniarchie de la terre » (Proudhon, 1868, p. 234).

De plus, Proudhon critique le principe des frontières naturelles par un argument politico-social. « La plus sûre, la plus naturelle des frontières est celle qui garantit aux populations qu'elle sépare la liberté la plus complète, le *self-government* le plus absolu. De frontières comme celles-là se rencontrent partout en Italie : pourquoi s'obstine-t-on à ne les voir qu'aux Alpes et à la mer ? » (*Ibid.*, p. 236). C'est à des aspects culturels et identitaires que Proudhon fait appel ensuite « contre les grandes unités politiques, qui ne [lui] paraissent que des confiscations de nationalités » (*Ibid.*, p. 237). Les nationalités sont donc considérées comme des identités plutôt historiques et culturelles, alors que les Siciliens et les Calabrais sont définis comme « des Grecs que la domination romaine força d'apprendre le latin » (*Ibid.*) ; de même, les Lombards seraient plus proches des Gaulois que des Italiens.

Proudhon ne renonce pas à une note polémique sur la politique étrangère du Second Empire, alors qu'il fait de l'ironie sur le peu d'italianité de Victor-Emmanuel en le comparant au prince Maximilien. « Héritier de l'ancienne maison de Maurienne, Allobroge ou Savoyard d'origine, Victor-Emmanuel n'a rien du tout d'italien. Il est roi d'Italie de la même manière que Maximilien est empereur du Mexique, prince d'importation étrangère » (*Ibid.*, p. 237).

Le dernier élément géographique analysé est la Méditerranée, qui ouvre l'Italie à toutes les influences, en rendant ses mille enclaves maritimes incompatibles avec l'unité. D'après Proudhon, « l'Italie est antiunitaire, d'abord par sa constitution géographique [...]. En second lieu, par la diversité primordiale de sa population » (*Ibid.*, p. 242). Et l'auteur d'ajouter, en phase avec Cattaneo (Ingold, 2005), que l'idée fondamentale de l'Italie est « son municipalisme » (*Ibid.*, p. 243).

Proudhon peut être considéré comme un critique précoce et lucide de la « question méridionale » qui se pose tout d'abord comme l'un des problèmes les plus graves du nouvel État unitaire : la guerre interne que l'État italien a menée dès 1862 contre les « brigands » de l'Italie méridionale a été considérée par plusieurs méridionalistes comme une sorte de « colonialisme interne » de la part des Piémontais (Gramsci, 1966). Proudhon clôt cet ouvrage en affirmant alors que la liberté est à chercher « dans les lois de la nature » (Proudhon, 1868,

p. 260). Voici le principe de la naturalisation des identités détourné et utilisé de manière opposée à celle des partisans de l'unité nationale.

La Pologne, ou du fédéralisme européen

De même que dans les *Nouvelles Observations*, nous trouvons dans la *Pologne* de Proudhon un chapitre intitulé *Géographie politique*, où des concepts de la géographie sont mobilisés pour analyser et critiquer le principe de nationalité. Comme les conditions historiques, ethniques et physiques de la Pologne sont bien différentes de celles de l'Italie, et comme apparemment Proudhon connaissait mieux la seconde que la première, ses arguments n'ont ici ni la même force ni parfois la même clarté que dans le cas de la Botte. Néanmoins, il nous semble important de suivre le discours proudhonien sur la Pologne, car cet ouvrage porte des éclaircissements nouveaux sur sa conception d'objets géographiques comme les frontières, en proposant en plus des comparaisons internationales avec la France, l'Italie et d'autres régions de l'Europe.

La clé de compréhension de ce texte nous semble être la nette distinction qu'il présente entre le principe de la nation et le principe de l'État : si la multiplication des nations indépendantes peut engendrer une augmentation du nombre des États, au contraire « l'abolition de l'État n'entraîne pas la mort de la nation »², laquelle peut au contraire s'adapter, pendant une période, à vivre dans un cadre étatique plus ample. Au contraire, l'État est présenté comme une invention historique essentiellement artificielle, et ses prétentions territoriales sur la base de tel traité diplomatique ou de telle bataille du passé, ne sont plus « de la géographie, mais du messianisme »³. De ce point de vue, Proudhon fait une critique de la « géographie de l'État » et de son pouvoir de nomination et de délimitation arbitraire. « Certes, le géographe est le maître, si tel est son plaisir, de donner à une surface de territoire, circonscrite par des cours d'eau, des chaînes de montagnes, ou des mers, tel nom qu'il lui plaira [...] mais contre l'invasion du dehors, ce nom-là, dis-je, au point de vue de l'histoire, n'en est pas moins arbitraire ; il ne nous apprend point comment les États naissent, se développent et s'équilibrent entre eux ».⁴

C'est ainsi qu'on peut expliquer la contradiction apparente entre le droit des peuples à la libération nationale, qui inspire alors en Europe occidentale une vague de solidarité pour l'insurrection polonaise de 1861, et les lourdes critiques que Proudhon adresse au révolutionnaire polonais Ludwik Mierosławski (1807-1878). Ce dernier demandait la formation d'une sorte de « Grande Pologne » allant de la Baltique à la Mer Noire et récupérant les territoires de son ancien empire. Ce que Proudhon critique alors n'est pas l'indépendance de la Pologne, mais l'idée d'en faire un nouvel État monarchiste et impérialiste à l'instar de ce que l'Italie était en train de devenir.

On trouve encore une critique des frontières naturelles, considérées comme incompatibles avec la nature évolutive de l'État en tant que formation historique en devenir, et en tout cas comme un principe à relativiser. Proudhon s'attache principalement à critiquer l'idée que les fleuves soient des frontières naturelles, ce qui, à son avis, n'arrive que dans le cadre de ce qu'aujourd'hui on appellerait « la raison cartographique » (Farinelli, 2009). « Que de personnes, qui n'ont vu le monde que sur la carte, se figurent tout juste le contraire, prenant les lignes fluviales, le Rhin, le Danube, le Rhône, la Seine, etc., pour des fossés de séparation,

² Bibliothèque Municipale de Besançon, Manuscrits Proudhon (dorénavant BMB, MP), MS 2982, La Pologne, étude d'histoire et de politique, chap. III.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

sans réfléchir qu'ils chassent l'homme de son domaine, en le renvoyant parmi les aigles ! »⁵ Au contraire, les fleuves sont envisagés comme les éléments d'une unité humaine qui donne à Proudhon l'occasion d'attaquer comme illusion géographique un argument de longue durée du nationalisme français : la frontière sur le Rhin. « Ainsi le Rhin est germanique sur ses deux rives, aussi haut qu'on remonte dans l'histoire ; et c'est un rêve d'érudit, effet de l'illusion géographique et des préoccupations stratégiques, de faire aboutir à lui le territoire gaulois. »⁶

Proudhon s'insère ici dans une longue tradition d'études sur les bassins hydrographiques qui remonte au moins à Philippe Buache (1700-1773) mais anticipe également la critique reclusienne des frontières naturelles établies sur les fleuves, tout en soulignant la nature historiquement dynamique et changeante de toute frontière et de tout État, concept qui, à la fin du 19^e siècle, sera partagé par plusieurs géographes européens, de Reclus jusqu'à Friedrich Ratzel (Ferretti, 2014c).

Une autre idée de Proudhon est l'application aux mers fermées, et donc aux méditerranées (Arrault, 2006), du principe que les bassins hydrographiques unissent plutôt qu'ils ne séparent, concept que l'on retrouvera chez Reclus. « Ce principe, que le bassin est le siège naturel de la population, qu'il forme par conséquent l'enveloppe et pour ainsi dire la coquille, la cuirasse de l'État, et que les habitants des deux rives sont de même famille, s'étend jusqu'aux mers. La mer Rouge est arabique sur ses deux côtes ; la mer Égée, ou de l'Archipel, est grecque du côté de l'Asie et du côté de l'Europe, et toutes ses îles sont grecques, plus grecques même que les villes du continent. L'Adriatique présente la même homogénéité ; la Manche est bretonne d'un côté comme de l'autre. »⁷

La vallée, voire le centre du bassin hydrographique, est donc la « bonne forte base » de la formation géographique des nations, pour reprendre la définition de Michelet (1880, p. 6) dont Proudhon fut lecteur. On peut aussi parler à ce propos d'une géohistoire proudhonienne fondée sur une interaction, dans la longue période, entre conditions environnementales et aspects de l'histoire humaine. « Les habitants d'une même vallée, groupés par la nature des lieux, dépendants les uns des autres par le commun véhicule, en vinrent de bonne heure à se former en sociétés et organiser de petits états [...]. Il est évident que des vallées différentes, se réunissant en un même tronc par le confluent de leurs eaux, les populations étaient entraînées, moitié de gré, moitié de force, à s'incorporer l'une dans l'autre [...]. La guerre présidait souvent à ces réunions : mais ce n'était qu'une crise, comme l'orage qui détermine la résolution du nuage en pluie. »⁸

Chez Proudhon, il est difficile de trouver des règles explicites pour des nouveaux découpages territoriaux. L'auteur expose néanmoins une série de principes qui devront présider à la formation d'une nouvelle Europe à partir de l'oscillation perpétuelle des frontières et des rapports de force, et qu'il résume comme « la généralisation du droit et le développement de la liberté. »⁹ Ce n'est donc pas l'idée d'une Pologne indépendante et plus ou moins unitaire que Proudhon refuse, mais bien l'idée que cela se joue dans le cadre d'un nouvel État-nation régi par des traités et des cartes et non par la libre volonté des communautés concernées.

De plus, Proudhon reconnaît la Vistule comme fleuve unificateur de la plaine polonaise, en l'indiquant en tant qu'objet géographique symbolisant la nation, de même que le Tibre pour les Romains : on est là dans le cadre de ce qu'on appelle aujourd'hui les « figures paysagères

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

de la nation » (Walter, 2004). En effet, la mobilisation d'objets géographiques en tant que symboles de l'identité nationale est fréquente à cette époque, lorsqu'on assiste à la formation des « communautés imaginées » et à l'« invention de la tradition » (Anderson, 1991 ; Hobsbawm, 1983). C'est aussi le cas des nationalités en formation, par exemple l'Italie où, pendant le *Risorgimento*, des « figures paysagères » comme les Alpes, en tant que frontière idéelle, et les fleuves de la plaine du Pô, en tant que véhicules de l'unité souhaitée, participent des imaginaires géographiques des militants nationaux, auxquels les géographes italiens pré-unitaires contribuèrent directement, ainsi que des travaux récents le démontrent (Ferretti, 2014b), dans le cadre d'une participation internationale des géographes à la construction des imaginaires nationaux (Hooson, 1996).

De l'autre côté, le Franc-Comtois ne ménage pas une nouvelle note polémique à l'adresse de Louis-Napoléon. « Je ne puis que répéter ici que le Rhin peut bien être une excellente ligne stratégique, mais que ce n'est point une frontière naturelle [et] que les Alsaciens et les Flamands ne sont pas Français ». ¹⁰

Si les définitions proudhoniennes de l'idée de nation et de la taille des composantes d'une fédération restent floues, on peut affirmer que son idée est foncièrement volontariste : les fédérations sont à réaliser selon la volonté des peuples indépendants, et prévoient une multiculturalité. Comme l'affirme Proudhon lui-même dans son essai sur le *Principe fédératif* : « La nationalité n'est pas la même chose que l'unité : l'une ne suppose pas nécessairement l'autre. Ce sont deux notions distinctes qui, loin de se réclamer, bien souvent s'excluent. Ce qui constitue la nationalité suisse, par exemple, ce qui lui donne l'originalité et le caractère, ce n'est pas la langue, puisqu'il se parle en Suisse trois idiomes ; ce n'est pas la race, puisqu'il y a autant de races que de langues : c'est l'indépendance cantonale » (Proudhon, 1863, p. 143).

Aussi les enjeux politiques de l'enseignement de la géographie dès l'école primaire n'étaient pas étrangers aux préoccupations de Proudhon. Par exemple, le philosophe franc-comtois regrette les limites de cet enseignement dans ses écrits sur la Pologne. « Je ne puis m'empêcher de relever le peu de soin avec lequel, dans les livres et les écoles, on traite, au point de vue politique, la géographie. » ¹¹

Conclusion : la nation contre l'État et la postérité de Proudhon

Au milieu des années 1860, tandis que Proudhon meurt presque oublié, y compris par les révolutionnaires, plusieurs de ses idées transitent par les circuits de la Première Internationale naissante et d'organisations proches comme la Ligue de la Paix et de la Liberté, à l'intérieur de laquelle les frères Elie et Élisée Reclus soutiennent, avec Michail Bakounine, un programme visant la constitution des « États-Unis d'Europe » (Guillaume, 1905, p. 71). Le discours d'Élisée Reclus au congrès de la Ligue tenu en 1868 à Berne est un plaidoyer pour le fédéralisme, évoquant à la fois son acquis de géographe et les thèmes proudhoniens que nous venons de citer. « Alors je vous demande, Messieurs : si les Français d'Alsace ne voulaient plus être Français et souhaitaient s'unifier avec les Allemands, si les Basques du nord des Pyrénées voulaient s'unifier avec les Espagnols, aujourd'hui libres, ¹² au nom de quel droit pourrait-on empêcher cela ? [...] Si les frontières étatiques dépendent du vouloir des peuples et doivent être modifiées d'après leurs propres souhaits, on peut en faire de même avec les

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

¹² Référence à la révolution républicaine de 1868, inaugurant en Espagne ledit *Sexénio Democrático* (1868-1874).

frontières, également conventionnelles, qui séparent artificiellement les États en des différentes provinces » (Nettlau, 1928, p. 207).

Si Reclus ne se définit pas comme un proudhonien car, après la Commune de Paris, d'autres définitions prennent le dessus, comme celle de « communistes-anarchistes » (alors que Proudhon pourrait difficilement se considérer comme un « communiste »), il y a au moins un proudhonien au sens propre au sein des réseaux d'exil qui participent en Suisse à la rédaction de sa *Nouvelle Géographie universelle*. Il s'agit de Mikhaïl Petrovič Dragomanov (1841-1895), membre de la nombreuse colonie des réfugiés slaves de Genève et éditeur de la correspondance de Bakounine. Aujourd'hui, il est considéré comme une sorte de père spirituel du nationalisme ukrainien, alors qu'il a été aussi une figure éclectique et très originale d'intellectuel européen proche de l'idée anarchiste en même temps qu'intéressé à la géographie. Il est souvent en polémique avec les autres opposants au tzar, peu sensibles aux revendications des nationalités opprimées par l'Empire, affirmant que : « le langage étroitement moscovite des publications révolutionnaires russes, leur peu d'attention pour les nations de l'empire autres que la nation russe [...] nous oblige à opposer aux idées des révolutionnaires russes notre critique, qui est celle d'un socialiste-fédéraliste ukrainien » (Dragomanov, 1881, p. 3). Ces idées sont inspirées directement par sa lecture de Proudhon dont il fait souvent l'apologie. « Le but de l'humanité, au contraire des États actuels, c'est une condition où des entités plus petites ou plus grandes seront composées par des hommes libres, unis volontairement pour la coopération et l'entraide. Ce but est appelé anarchie [...] L'anarchisme de Proudhon est la doctrine de la complète indépendance de l'individu et de l'inviolabilité de ses droits par tout pouvoir gouvernemental, même élu et représentatif » (Dragomanov, 1952, p. 73 et 74). En 1877, Dragomanov écrit sur l'Ukraine dans le journal *Le Travailleur* : il y affirme son cosmopolitisme en gardant l'équilibre entre la démarche internationaliste et la défense des identités nationales, tout en remarquant son admiration pour le modèle du fédéralisme anarchiste. « Ce cosmopolitisme ne se donnera pas la tâche impossible de détruire les nationalités, ce qui, dans la pratique, n'aboutirait qu'à l'asservissement des nationalités conquises par les nationalités conquérantes, et à la constitution de classes privilégiées et des classes sujettes. C'est par le relèvement des masses populaires, au contraire, que notre cosmopolitisme attirera à lui les nationalités diverses - produit de la nature- dans une fédération internationale libre et égalitaire basée sur l'autonomie de l'individu et la fédération des Communes libres » (Dragomanov, 1877, p. 14).

Reclus écrit aussi sur la Pologne : il se déclare d'abord solidaire de la cause polonaise, tout comme Dragomanov, en critiquant les empires russe et prussien qui ont même interdit à la nation polonaise d'utiliser son propre nom, et en soulignant des éléments de cohérence géographique et ethnique de son territoire (Reclus, 1880, p. 386-392). Le géographe anarchiste revient sur ces questions dans ses correspondances avec le sociologue polonais Ludwig Gumplowicz (1838-1909) en 1895-96, ainsi que dans une enquête sur la Pologne lancée par la revue *Krytyka*, à laquelle il répond en blâmant le ton trop modéré des rédacteurs qui avaient interrogé un échantillon de scientifiques européens à propos de leur vision de la Pologne. Reclus tranche en affirmant : « vos questions ont une forme diplomatique à laquelle il m'est impossible de m'accommoder. La terre doit appartenir, et elle appartient, à ceux qui la cultivent et qui l'aiment. La Pologne est aux Polonais, et tant que justice ne sera pas faite, le monde en souffrira. Gardez intactes la conscience et la volonté de vos droits et vous referez la Pologne, quand même ! »¹³ Ce qui n'implique pas, de la part du fédéraliste Reclus, que la future nation indépendante devienne un État centralisé, exactement dans l'esprit de l'inédit

¹³ Cracovie – Bibliothèque Jagellonne, Département des Manuscrits, Dossier *Krytyka*, 1899, f. 46, lettre d'Élisée Reclus à la rédaction de *Krytyka*, 13 novembre 1899.

proudhonien que Reclus ne connaissait probablement pas mais qui exprimait des principes politiques que le géographe connaissait très bien.

On peut finalement conclure que Proudhon a bien fait de la géographie et que cela a trouvé ensuite des échos dans le mouvement des géographes anarchistes de la deuxième moitié du 19^e siècle. Le fédéralisme et la question de la construction de la nation, de préférence en dehors de l'État, sont deux points fondamentaux de la géographie proudhonienne. Le contexte historique où ces idées se sont développées démontre que fédéralisme, municipalisme et cosmopolitisme n'étaient pas considérés comme des concepts contradictoires dans ce cadre. Ces discours se liaient à des arguments qu'on pourrait qualifier de géographiques, pour proposer une nouvelle société à partir d'une transformation des espaces et des territoires. De plus, dans des affirmations de Proudhon telles que « la Pologne, une fois éclosée, deviendra ce qu'elle pourra, et elle le deviendra légitimement »¹⁴, nous décelons un soutien au principe de libre auto-détermination des nationalités, affirmé ensuite explicitement par Reclus et ses collègues.

Finalement, la récente vague des revendications de « petites patries » et nations non reconnues, en Europe de l'Est puis en Catalogne, Ecosse, Pays Basques, Italie du Nord etc., suggère que les idées de Proudhon et des géographes anarchistes pourraient fournir des éléments utiles dans les débats contemporains, notamment lorsque ces auteurs proposent des procès fédératifs assumant de manière critique le principe d'autodétermination et considérant la valeur des différences culturelles.

Archives

Besançon, Bibliothèque Municipale, Manuscrits Proudhon, MS 2982.

Paris, Bibliothèque Nationale de France, Département des Manuscrits Occidentaux, Nouvelles Acquisitions Françaises, 16798.

Milan, Museo del Risorgimento, Fonds Carlo Cattaneo ; Fonds Giuseppe Ferrari.

Cracovie, Bibliothèque Jagellonne, Département des Manuscrits.

Sources imprimées

Dragomanov M., 1881, *Le Tyrannicide en Russie et l'œuvre de l'Europe Occidentale*, Genève, Imp. du Rabotnik.

Dragomanov M., 1877, "Les paysans Russo-ukrainiens sous les libéraux hongrois", *Le Travailleur*, n. 1.

Dragomanov M., 1952, *A symposium and selected writings*, New York, The Ukrainian Academy of arts and sciences in the U.S.

Guillaume J., 1905, *L'Internationale, Documents et souvenirs, 1864-1878*, Paris, Société nouvelle d'Imprimerie et d'Édition.

Michelet J., 1880, *Histoire de France, tome I*, Paris, A. Lacroix et compagnie.

Nettlau M., 1928, *Eliseo Reclus: vida de un sabio justo y rebelde, vol. I*, Barcelona, Ediciones de la Revista Blanca.

Proudhon P.-J., 1863, *Du principe fédératif et de la nécessité de reconstituer le parti de la révolution*, Paris, E. Dentu.

Proudhon P.-J., 1868, *Œuvres complètes, vol. XVI*, Paris, Dentu.

Proudhon P.-J., 1875, *Correspondance*, Paris, Lacroix (14 vols.).

¹⁴ BMB, MP, MS 2982, La Pologne, étude d'histoire et de politique, chap. III

Reclus E., 1880, *Nouvelle Géographie universelle*, vol. V, Paris, Hachette.

Bibliographie

Anderson B., 1991, *Imagined communities: reflections on the origin and spread of nationalism*, Londres, Verso.

Arrault J. B., 2006, “À propos du concept de méditerranée : expérience géographique du monde et mondialisation”, *Cybergeo*, <http://www.cybergeo.eu/index13093html>

Ansart P., 1967, *Sociologie de Proudhon*, Paris, PUF.

Besse J.-M., 2009, “Remarques sur la géographicit . G n alogie du mot, enjeux  pist mologiques et historiographiques”, in Delacroix C., Dosse F., Garcia P. (dir.), *Historicit s*, Paris, La D couverte, 285-300.

Berdoulay V., 1981, *La formation de l' cole Fran aise de G ographie*, Paris, Biblioth que nationale.

Blanckaert C., 2006, “La discipline en perspective. Le syst me des sciences   l'heure du sp cialisme (XIXe-XXe si cle)”, in Boutier J., Passeron J.-C., Revel J. (dir.), *Qu'est-ce qu'une discipline ?*, Paris,  ditions de l'EHESS, p. 117-141.

Brun Ch., 2014, “Introduction”, in  lis e Reclus, *les grands textes*, Paris, Flammarion, p. 19-52.

Castleton E., Hayat S., Cagiao J., Tobgui F., Manfredonia G., Ansart P., Navet G., Rolland P., Krier F., 2007, *Lectures de Proudhon au 20  si cle, actes du colloque du 2 d cembre 2006*, Paris, Bulletin annuel de la Soci t  P.-J. Proudhon.

Castleton E., “Pierre-Joseph Proudhon, critique des id es fouri ristes. Quelques observations pr liminaires sur l'apport de ses manuscrits in dits”, *Cahiers Charles Fourier*, f vrier 2009, http://www.charlesfourier.fr/spip.php?article611&var_recherche=castleton

Della Peruta F., 1961, “Lettere di Giuseppe Ferrari a Pierre-Joseph Proudhon, *Annali dell'Istituto Giangiacomo Feltrinelli*”, n. 4, 1961, p. 260-291.

Deprest F., 2012, * lis e Reclus et l'Alg rie colonis e*, Paris, Belin.

Doll ans E., 1936, *Histoire du mouvement ouvrier : 1830-1871*, Paris, Armand Colin.

Fabbri L., 1921, “Introduzione”, in G. Ferrari, *Saggio sulla rivoluzione*, Milan, Casa Editrice Sociale.

Farinelli F., 2009, *Critique de la raison cartographique*, Paris,  ditions du CTHS.

Ferretti F., 2013, “De l'empathie en g ographie : la Chine vue par L on Metchnikoff,  lis e Reclus et Fran ois Turrettini”, *Cybergeo*, <http://cybergeo.revues.org/26127>

Ferretti F., 2014a, * lis e Reclus : pour une g ographie nouvelle*, Paris,  ditions du CTHS.

Ferretti F., 2014b, “G ographie et imaginaires nationaux entre le 19e et le 20e si cle : l'invention de l'Italie et la circulation des cultures g ographiques”, *Annales de G ographie*, n. 698, p. 1062-1087.

Ferretti F., 2014c, “Na origem da ideia de fronteiras m veis: limites pol ticos e migra es nas geografias de Friedrich Ratzel e Elis e Reclus”, *Continentes, Revista de Geografia – UFRRJ*, n. 4 <http://r1.ufrrj.br/revistaconti/index.php/continentes/article/view/38>

Gambi L., 1973, *Una geografia per la storia*, Torino, Einaudi.

Gramsci A., 1966, *La questione meridionale*, Rome, Editori Riuniti.

Gurvitch G., *Proudhon*, Paris, PUF, 1965.

Hayat S., 2010, “Le f d ralisme proudhonien   l' preuve des nationalit s” in Cagiao y Conde J. (dir.) *Le f d ralisme : le retour ?*, Paris, Publications de la Soci t  P.-J. Proudhon, p. 41-58.

- Hayat S., 2012, “Retour sur la méthode de *Naissance de l’anarchisme* : pour une autre histoire des idées politiques”, *Archives proudhoniennes*.
- Hobsbawm E., 1983, *The invention of tradition*, Cambridge-London-New York, Cambridge University Press.
- Hooson D., 1994 (dir.), *Geography and national identity*, Oxford, Blackwell.
- Ingold A., 2005, “Savoirs urbains et construction nationale. La ville, au-delà de l’Etat-nation ?”, *Revue d’Histoire des Sciences Humaines*, vol. 12, n. 1, p. 55-77.
- Lopes de Souza M., 2012, “The city in libertarian thought from Élisée Reclus to Murray Bookchin—and beyond”, *City*, n. 16, p. 5-34.
- Ozouf-Marignier M.-V., 1992, *La formation des Départements : la représentation du territoire français à la fin du 18e siècle*, Paris, Éditions de l’EHESS.
- Pelletier Ph., 2013, *Géographie et anarchie, Reclus, Kropotkine, Metchnikoff*, Paris, Éditions du Monde Libertaire.
- Robic M.-C. (dir.), 2000, *Le Tableau de la Géographie de la France de Paul Vidal de la Blache : dans le labyrinthe des formes*, Paris, CTHS.
- Springer S., Barker A., Brown G., Ince A., Pickerill J., 2012, “Reanimating Anarchist Geographies: a new burst of colour”, *Antipode*, n. 44, p. 1591-1604.
- Springer S., 2013, “Anarchism and Geography: A Brief Genealogy of Anarchist Geographies”, *Geography Compass*, n. 7, p. 46–60.
- Walter F., 2004, *Les figures paysagères de la nation*, Paris, Éditions de l’EHESS.
- Wolff L., 1994, *Inventing Eastern Europe, The Map of Civilization in the Mind of the Enlightenment*, Stanford, Stanford University Press.

Appendice. *La Pologne, Étude d'histoire et de politique* (Paris, Hetzel éditeur, rue Jacob, 18, 1862 [ensuite non publié]) [Bibliothèque Municipale de Besançon, Manuscrit Proudhon, MS 2982]. Une reproduction photographique du manuscrit original est consultable dans le site : <http://culture.besancon.fr/?id=179>

[texte transcrit par les auteurs]

Chapitre III. – Géographie politique : Siège de l'État. – Erreurs répandues sur ce sujet. – Théorie des bassins et des crêtes ; principe des frontières naturelles ; loi d'agglomération et de démembrement. Application à la Pologne.

Trois choses sont à étudier dans l'État, considéré dans son objectivité : le territoire ou le siège ; la population ; les institutions. Parlons d'abord du territoire.

À ce propos, je ne puis m'empêcher de relever le peu de soin avec lequel, dans les livres et les écoles, on traite, au point de vue politique, la géographie. Sous les noms de France, Belgique, Autriche, Pologne, Russie, etc., on désigne invariablement, sans explication ni réserve, certaines circonscriptions qui n'ont de valeur que dans l'actualité, et qu'on a l'air de présenter comme données par la nature indépendamment des évolutions de l'histoire. On rappelle, il est vrai, en quelques mots, et par forme de synonymie, la géographie ancienne et celle du Moyen-Âge : mais ces nomenclatures demeurent stériles pour les élèves qui s'accoutument à regarder les États comme stéréotypés sur la terre de la même manière qu'ils le sont sur les cartes, et qui prennent pour anomalie toute autre délimitation. Parfois aussi on laisse échapper le mot de frontières naturelles ; mais, comme on n'en donne pas la formule, qu'on est guidé uniquement par le coup d'œil et par le patriotisme, il en résulte une nouvelle source de préjugés. On a trouvé de nos jours le secret de faire mentir les chiffres : on fera tout aussi bien mentir la géographie, si nous n'y prenons garde.

« On appelle république de Pologne, Po-léchia ou Poloka, dit le général Mieroslowski, l'agrégation à la tribu des Léchites de toutes les autres tribus de la race slave qui, répandues du nord au Sud entre la mer Baltique et la mer Noire, et de l'Ouest à l'Est entre l'Oder et les sources du Volga, sur un espace de 16,000 géographiques (56,000 lieues) carrés, se sont lignées pendant le Moyen-Âge pour échapper à la domination des Allemands, des Turcs, des Mongols, et des Normands-Varègues. La nationalité polonaise n'est donc que le propre, libre et normal développement de la civilisation slave à travers mille années de luttes contre cette barbarie par asservissement qui, sans solution de continuité, lui fait cadre de toutes parts » (De la nationalité polonaise dans l'équilibre européen, 1 Vol. grand in-8., Paris, Chamerot, 1856).

Voilà, certes, une étrange manière de délimiter, à priori, un État, et un moyen commode de s'assurer, en cas de résurrection, la reprise de conquêtes perdues ! C'est comme si l'on disait que le royaume de Prusse se compose de tous les peuples qui, en 1813, se léguèrent contre la suprématie de Napoléon. Ce n'est plus de la géographie, c'est du messianisme. Remarquez aussi cette exception sournoise de mon auteur. Les Moscovites, qui sont incontestablement de race slave ; qui parlent un dialecte slave, le plus beau de tous ; qui ont combattu, autant et plus que les Polonais, contre les Turcs et les Mongols ; qui n'aiment guère mieux les Allemands que les Polonais ; qui, mieux que les Polonais, ont conservé les institutions slaves dans leur pureté ; qui devancent aujourd'hui les Polonais dans la pratique de la liberté : pourquoi ne sont-ils pas compris dans la république polonaise ? Est-ce parce

qu'ils ont appelé jadis, pour régner sur eux, une race de normands, la dynastie de Rurik ? Mais les Polonais ont donné vingt fois l'exemple de cette élection de l'étranger ; mais les descendants de Rurik, dès la troisième génération, étaient faits slaves ; mais une pareille distinction entre slaves et slaves, n'a rien de scientifique, pas même de politique : c'est un prétexte à l'antagonisme. Pour être logique, M. Mieroslawski devait comprendre indistinctement dans sa définition tous les slaves, par conséquent faire rentrer les Moscovites, ceux de Novgorod, etc., dans la Pologne, qui de cette manière eût englobé la presque totalité de la Russie d'Europe, le tiers de l'Europe, la moitié de l'Autriche, soit une république de 90 millions d'âmes, et de 150,000 lieues carrées de territoire !... Mais, poussée jusqu'à sa dernière conséquence, cette manière de tracer les limites d'un état mort eût paru excessive : donc il fallait exclure les Moscovites de la république léchite comme alliés des Varègues qu'ils appelèrent il y a mille ans, et rivaux de la Pologne qu'ils ont supplantée, Foris canes ! Quelle géographie !

D'autres, plus modestes, mais non pas plus logiques, se contentent de fixer les limites de la Pologne à celles de 1772, en ayant soin de faire toucher le territoire polonais aux deux mers, Noire et Baltique, de manière à lui faire occuper tout l'isthme compris entre Odessa et Dantzig, un isthme de 1200 kilomètres ! De la sorte, la Pologne à cheval sur deux mers, coupant en écharpe le continent européen, formerait une longue bande entre le monde germanique et gréco-romain d'un côté, et le monde moscovite, finnois et tatar de l'autre, celui-ci toujours prêt à envahir et dévorer celui-là, si la lance polonaise n'intervient pour l'empêcher. Ainsi délimitée, la Pologne tiendrait à la fois, sur le monde civilisé, l'épée et la balance, arbitre entre des nationalités contraires. Tel est le rêve polonais. Par malheur, il saute aux yeux que cette stratégie n'a été imaginée depuis Nicolas, que pour gagner des partisans à la Pologne, donner un motif à son rétablissement, mais en dehors de toutes les données de la géographie comme de l'histoire.

Communément on s'accorde à comprendre sous le nom de Pologne les pays situés sur la Vistule, entre le Boug à l'Est et la Vartha à l'Ouest, et qui se composent, 1° du royaume de la Pologne, réuni à la Russie depuis 1815 ; 2° du duché de Posen, dévolu à la Prusse ; 3° de la république de Cracovie, annexée depuis 1846 à l'Autriche. L'ensemble de ces territoires forme une superficie d'environ 8000 lieues carrées avec une population de cinq à six millions d'habitants. Mais cette découpe, qui date du congrès de Vienne, est tout aussi arbitraire, au point de vue de la géographie et de l'histoire, que les deux autres [...].

Certes, le géographe est le maître, si tel est son plaisir, de donner à une surface de territoire, circonscrite par des cours d'eau, des chaînes de montagnes, ou des mers, tel nom qu'il lui plaira, comme lorsqu'on appelle Italie, par exemple, la péninsule bornée au Nord-Ouest par les Alpes, et entourée de tous les autres côtés par la mer. Mais ce nom, emprunté de l'archéologie, et qui a fait à lui seul, pour la création récente du royaume d'Italie, plus que les armées française et piémontaise, qui peut aujourd'hui avoir une valeur stratégique, non seulement contre l'insurgence du dedans, mais contre l'invasion du dehors, ce nom-là, dis-je, au point de vue de l'histoire, n'en est pas moins arbitraire ; il ne nous apprend point comment les États, naissent, se développent et s'équilibrent entre eux ; il ne saurait être pris pour une justification de l'agglomération péninsulaire ; et nous demandons justement ce que la nature, antérieurement à l'histoire et à la politique, a fait pour la délimitation des États. En deux mots, existe-t-il, oui ou non, des frontières qu'on puisse dire naturelles, ce qui implique que l'État lui-même est une création de la nature, puisqu'il serait contradictoire que l'État fut le produit d'une convention, et que cependant il eût des frontières naturelles ?

Comme tous les êtres soumis à la loi de développement, l'État, à l'origine, est un simple embryon, doué d'une puissance d'expansion indéfinie. À ce point de vue de leur expansibilité,

on ne saurait dire que les États reconnaissent entre eux des limites ou frontières naturelles. Chacun grandit, s'étend, en population et en territoire, jusqu'à ce qu'il rencontre un autre état qui l'arrête ; pendant quelque temps ils se font équilibre ; puis le plus fort, celui dont la vitalité politique est la plus énergique, dont la civilisation est la plus avancée, fait fléchir le plus faible et l'absorbe. C'est ainsi que les choses se passent pendant des milliers d'années. Il faut une longue élaboration historique pour que les chefs d'État en viennent à concevoir l'idée d'un équilibre politique, et à se garantir les uns les autres ; il faut, le dirai-je, qu'une immense consommation d'états et de nationalités ait été faite, et que l'innombrable multitude des états primitifs ait été réduite à un petit nombre de grands corps, à qui la paix soit devenue de beaucoup préférable à la guerre et à la conquête. Aucune barrière matérielle ne pouvant arrêter la marche d'une société, on peut donc dire, à ce point de vue de développement politique, que l'idée de limite implique contradiction. Les mers et les montagnes, qui semblent défier la conquête et lui dire : tu n'iras pas plus loin, sont englobées comme les moindres coteaux. Aussi l'idée d'une monarchie universelle a-t-elle été conçue dès les temps les plus anciens ; elle a reçu à diverses reprises un commencement de réalisation ; et le plus grand de tous ces essais, l'empire romain, avait pour centre la Méditerranée.

Mais si l'idée de limite ou frontière est incompatible avec la nature évolutive de l'État, à un autre point de vue cette idée s'impose et forme le sujet d'une question intéressante : c'est celui de la formation embryonnaire du premier accroissement, et de la destinée finale de l'État.

L'État, comme le germe, est au moment de la conception un infiniment petit. La formation des États, sur le globe est sporadique, jetée comme une semence ; les communautés humaines naissent spontanément et simultanément, indépendantes les unes des autres, dans une multitude de retraites ; en sorte que, pour se faire une idée de cette création ubiquitaire, il faut considérer l'ensemble des nations non plus sous la forme d'un arbre généalogique, tel que celui des générations de Noé dans la Genèse, mais comme un vaste polypier, dont chaque alvéole contient en petit un de ces groupes que nous appelons états. Sous ce nouveau point de vue, je dis qu'il est rationnel de rechercher ce que la Nature, dans sa prévoyance, a fait pour recevoir ces innombrables associations, toutes appelées à la plus grande existence, mais entre lesquelles il y aura nécessairement fort peu d'élues. Et comme cette délimitation primordiale ne sera pas sans influence sur les constitutions de l'avenir, nous aurons à en suivre également les conséquences ultérieures et la portée.

Jetez les yeux sur une carte géologique, de laquelle on aura retranché toutes les désignations de peuples, de villes, de royaumes, de provinces. Vous la voyez sillonnée dans tous les sens par de minces filets, entre lesquels courent des hachures, tantôt parallèles aux filets, tantôt séparant à angle droit leurs extrémités prêtes à se joindre comme des anastomoses. Les filets indiquent des cours d'eau, serpentent au fond des vallées ou bassins : ce sont les gîtes préparés par la Nature, à travers la forêt universelle, impénétrable. Les hachures indiquent les collines qui longent les vallées, et les chaînes de montagnes du sommet desquelles partent dans des directions opposées, les cours d'eau. Ces collines et ces montagnes, ou plutôt leurs crêtes, inaccessibles, inhabitées, tant que la forêt vierge n'a pas été perforée, sont les limites primitives, naturelles des États.

Que de personnes, qui n'ont vu le monde que sur la carte se figurent tout juste le contraire, prenant les lignes fluviales, le Rhin, le Danube, le Rhône, la Seine, etc., pour des fossés de séparation, sans réfléchir qu'ils chassent l'homme de son domaine, en le renvoyant parmi les aigles ! Mais il est aisé de prouver l'erreur de ces personnes par ce double fait : d'un côté, la population est constamment identique dans la vallée des deux côtés du cours d'eau ; de l'autre

elle est toujours différente, et pour ainsi dire inverse, sur les versants opposés de la chaîne, des deux côtes de la crête.

Ainsi le Rhin est germanique sur ses deux rives, aussi haut qu'on remonte dans l'histoire ; et c'est un rêve d'érudit, effet de l'illusion géographique et des préoccupations stratégiques, de faire aboutir à lui le territoire gaulois. Le Nil est égyptien sur ses deux rives, depuis Syène jusqu'à Péluse et Canope : l'empire des Pharaons, limité d'un côté par la chaîne libyque, de l'autre par le mont Mokattam, consistant uniquement en une longue vallée, peut être cité comme type. De même le Gange est brahmanique sur ses deux rives ; le Tigre assyrien, l'Euphrate successivement arménien, Syrien, babylonien, chaldéen. Voilà pourquoi, au Moyen-Âge, le bassin du Rhône et de la Saône forme le royaume de Bourgogne ; pourquoi tant de peuples portaient le nom de leur fleuve, les Séquaniens, les Aragonais, les Ibériens, les peuples de la Bétique, les Cispadans et les Transpadans, tous Gaulois ; les Hindous, etc. Ce principe, que le bassin est le siège naturel de la population, qu'il forme par conséquent l'enveloppe et pour ainsi dire la coquille, la cuirasse de l'État, et que les habitants des deux rives sont de même famille, s'étend jusqu'aux mers. La mer Rouge est arabe sur ses deux côtes ; la mer Égée, ou de l'Archipel, est grecque du côté de l'Asie et du côté de l'Europe, et toutes ses îles sont grecques, plus grecques même que les villes du continent. L'Adriatique présente la même homogénéité ; la Manche est bretonne d'un côté comme de l'autre : quels efforts n'ont pas fait, depuis la conquête romaine, ces deux moitiés pour se rejoindre ! La Baltique est scandinave partout. Les invasions, les révolutions, le commerce, la politique, ont modifié ces déterminations naturelles : l'habitant de la Grande Bretagne est devenu l'antithèse de celui de la côte gauloise ; mais les témoignages de l'institution primitive peuvent encore s'observer partout.

Faisons la contre-épreuve : de même que les populations sont homogènes dans les bassins, nous les trouvons constamment différenciées par les chaînes, limites originelles des territoires. Dans la Grèce, l'Italie, la Gaule et l'Espagne, tous ces petits états dont les noms sont arrivés jusqu'à nous, constitués dans leurs bassins respectifs, sont nettement séparés par les crêtes qui les dominent. Même observation pour l'Asie Mineure, où les chaînes du Taurus, de l'Olympe, du Pédase, du Temnos, etc., déparent les unes des autres la Syrie, la Carie, la Pamphylie, la Pisidie, la Cilicie, la Phrygie, la Cappadoce, la Lycie, la Mysie, la Galatie, la Bithynie, la Paphlagonie, le Pont ; de même que dans la Grèce, le Pinde sépare l'Épire de la Thessalie, tandis que l'Olympe forme la limite entre celle-ci et la Macédoine, et le Cithéron celle de la Béotie et de l'Attique ; de même que dans la Suisse, nous voyons les cantons formés naturellement d'une vallée. La Cœlé-Syrie, ou Syrie creuse, c'est-à-dire, la Vallée de Syrie, entre le Liban et l'Anti-Liban, l'une des plus délicieuses habitations de l'ancien monde, est connue. La Bohême, dans son quadrilatère de montagnes, n'est pas mieux délimitée. La Palestine, avant l'invasion des Israélites, était distribuée de la même manière : à l'ouest de la montagne d'Éphraïm, sur la mer, le long de petites rivières, les peuples Philistins ; à l'Est, dans la vallée du Jourdain, d'autres populations que chassèrent ou détruisirent les Hébreux ; sur la crête, des tribus à demi-sauvages, fuyant sur les hauts lieux la civilisation d'en bas et dont il existait encore des sectes au temps de Salomon. Les noms de torrents, le Cédron, le Ciron, l'Arnon, le Jaboc, etc., sont célèbres dans la Bible, et se rapportent à autant de petits états indépendants. La vallée de la Mer Morte, aujourd'hui submergée, était habitée par une population homogène : l'histoire légendaire du châtement des cinq villes coupables le prouve. De là, enfin, le culte des fleuves et des fontaines véritables mamelles des peuples primitifs ; tandis que les dieux terribles, le dieu de la foudre et celui de la guerre, étaient placés sur les montagnes.

La raison de cette disposition est de simple bon sens. C'est dans la vallée que se trouvent les pâturages, le gibier, le poisson, les terres cultivables, les coteaux chargés de vigne et d'arbres à fruit ; là que viennent les céréales, les légumineuses et les potagères ; là, en un mot, que se trouvent les abris et les subsistances. La montagne, avec ses escarpements, avec ses rocs, ses pins, ses fourrés, ne donne presque rien. Les peuples qu'on appelle montagnards ne sont tels que par ce qu'ils sont plus étroitement, plus profondément encaissés que les autres : ce n'est que plus tard que la guerre, la poursuite du gibier, l'élève des troupeaux a modifié leurs habitudes. Ajoutez une circonstance décisive : c'est au moyen des cours d'eaux que la population première se meut et circule ; les fleuves et les rivières sont les premières et ont été pendant de longs siècles, les seules routes de l'humanité.

On conçoit à présent, sans métaphysique, comment les habitants d'une même vallée, groupés par la nature des lieux, dépendants les uns des autres par le commun véhicule, en vinrent de bonne heure à se former en sociétés et organiser de petits états. Nulle idée de contrat social : l'État était formé avant que personne y ait réfléchi, la civilisation se développant d'autant plus vite que, dans ces chaudes et fertiles vallées, les hommes se pressaient davantage, en rapport continu de travaux, de biens et de jouissance. C'est au désert, sur les montagnes et à la base, dans les clairières des bois, parmi les animaux sauvages, que la barbarie est opiniâtre, et l'humanité pauvre et malheureuse.

Le même principe, qui nous a fait voir l'État dans son alvéole embryonnaire, va nous expliquer à présent comment deux ou un plus grand nombre de ces petits états vinrent à s'unir, et, par leur fusion, à former des organismes de plus en plus développés.

Il est évident que des vallées différentes, se réunissant en un même tronc par le confluent de leurs eaux, les populations étaient entraînées, moitié de gré, moitié de force, à s'incorporer l'une dans l'autre, et à former de leurs cités particulières un système dont le centre était naturellement placé au point le plus bas de l'éventail, d'où il commandait les ramifications. La guerre présidait souvent à ces réunions : mais ce n'était qu'une crise, comme l'orage qui détermine la résolution du nuage en pluie. Tous les peuples ont assimilé la guerre à la tempête, la bataille au tonnerre : on peut juger maintenant ce qu'il y a au fond de cette image. La philosophie, le travail et le droit nous ont appris à détester la guerre : dans son origine et dans son esprit, la guerre est la lutte par laquelle deux collectivités jusque-là indépendantes se convertissent en une seule. Les nécessités de la défense faisaient bâtir des forteresses sur les hauteurs : ainsi fut cette fameuse Alésia, qui devint le tombeau de la nationalité gauloise. Mais la tendance fut toujours à suivre, si je puis ainsi dire, le fil de l'eau. L'Europe est couverte de villes, qui du haut de leur rocher sont descendues dans la plaine, et presque toujours l'importance des places grandit à mesure que de nouveaux affluents viennent grossir le fleuve. Après avoir fixé leur siège à Thèbes, les Pharaons le reporteront à Memphis, plus grande encore que Thèbes ; Lyon, Nantes, Bordeaux, surpasseront les cités supérieures. Paris serait peut-être moindre que Rouen, si d'autres causes ne l'avaient fait choisir pour capitale. Ainsi se forment, par annexions successives, de vastes systèmes : le Rhône, la Saône et tous leurs affluents ; la Loire et les vallées qui y aboutissent ; la Garonne, la Seine, et les rivières qui y versent leurs eaux, forment autant de groupes naturels, où l'on peut suivre du doigt et sans le secours de l'histoire, la marche des incorporations. L'effacement de tant d'états au profit d'un seul n'abolit pas le principe de la délimitation première : il le confirme.

Enfin, la population des divers groupes augmentant toujours, s'avancant par en haut en même temps que par en bas ; les habitants des vallées opposées remontant les cours d'eaux jusqu'aux sources, finissent par se rencontrer sur les plateaux, et là, tantôt reconnaissent réciproquement leurs limites, tantôt font irruption les uns chez les autres, et préludent à des annexions d'un nouveau genre. La barrière naturelle franchie, des groupes qui semblaient ne devoir jamais avoir rien de commun, s'unissent à leur tour, confondant, avec plus ou moins de bonheur, leurs divergences dans un état

unique. C'est ainsi que le bassin du Rhône et [de] la Saône, se joignant à celui de la Meuse, qui lui est adossé, a formé jadis la Lotharingie, longue bande qui allait de la Mer du Nord à la Méditerranée. Pareille chose dut avoir lieu, à des époques inconnues, sur les plateaux de la Beauce, de Langres, ainsi que sur la chaîne qui coupe par le milieu, de l'Est à l'Ouest, la presqu'île armoricaine. J'en dis autant du plateau de Moscovie, dont les fleuves fuient dans des directions contraires, ceux-ci vers la Caspienne et la mer Noire : là la raison d'État a produit un effet contraire à l'ordre naturel : Moscou est la plus grande ville de la Russie ; de même que Madrid, sur un plateau central, presque désert, est aujourd'hui la plus grande ville d'Espagne.

D'après ce qui précède on voit que l'expression de frontière naturelle, d'une exactitude littérale tant qu'on reste dans la vallée première, cesse d'être vraie, dès qu'on introduit dans la notion de l'État celle d'un développement, ou si l'on aime mieux d'un englobement, qui par lui-même est indéfini. La France actuelle est un faisceau politique, formé de groupes et de sous-groupes, qui ont été tour à tour entraînés par le même centre d'action. Il est clair que, par certains côtés, ce mouvement annexionniste devait forcément s'arrêter : l'Océan, à l'Ouest et au Nord, la Méditerranée au Midi, lui opposent une barrière infranchissable. Là où manque la terre tout établissement devient impossible : ce n'est pas ce que l'on peut appeler, pour un État, frontière naturelle. Mais pourquoi la France s'arrêterait-elle aux Pyrénées, aux Alpes, au Jura ? Pourquoi ne serait-elle pas fixée à l'Elbe ou à l'Oder, aussi bien qu'au Rhin, à la Meuse, ou à la Seine ? Sous Charlemagne l'Empire des Francs, plus tard les Français, ayant son sommet à Aix-la-Chapelle comprenait, avec la France actuelle, une partie de la Catalogne, l'Allemagne, et la Lombardie. Napoléon, au XIX siècle, refit, un moment, cette domination. En revanche, il exista, au Moyen-Âge, un état de Catalogne ou d'Aragon, qui s'étendait des deux côtés des Pyrénées, et dont Montpellier fut la capitale ; il y avait également, à l'autre extrémité de la chaîne, un royaume de Navarre qui s'étendait aussi des deux côtés de la montagne ; l'Angleterre fut longtemps maîtresse en Guyenne, et il en resté à la ville de Bordeaux une certaine sympathie pour les Anglais ; la Provence, ancienne Ligurie, formait à son tour un royaume ou comté indépendants plus semblable à l'Italie qu'à la France. Du moment qu'on entre dans les considérations de la politique, de la stratégie, du commerce, ou plus simplement de la civilisation générale, il n'y a plus de frontières naturelles : les limites sont celles qui conviennent le mieux aux relations internationales du moment, aux spéculations de l'homme de guerre et de l'homme d'État. Cependant, à moins de conclure à l'omniarchie du globe, regardée comme chimérique ; attendu en conséquence que l'humanité restera probablement et à jamais divisée en un certain nombre de groupes irréductibles, on doit admettre, ce semble, que ces groupes se délimitent d'une façon plutôt que d'une autre : quelle est la loi de cette délimitation ?

Cette question suppose encore qu'il est une norme d'étendue dans laquelle les états qui l'ont atteinte doivent se tenir en permanence ; en sorte que, l'équilibre trouvé, la carte politique serait immuable, et le système international immobile. Mais rien ne prouve que l'histoire doive s'arrêter un jour dans cet immobilisme ; tout au contraire donne lieu de penser, ainsi que nous le verrons dans la suite de cette étude, que les constitutions politiques et la formation des grands États n'ayant d'autre but que la police du globe, la généralisation du droit et le développement de la liberté, ce but atteint, les grands états doivent se résoudre en leurs parties constituantes, ce que nous nommons dès à présent décentralisation, en sorte que le mouvement politique, mutatis mutandis, reviendrait à son point de départ, l'autonomie de la commune, tout au plus de la province, ou de la vallée, sous la garantie d'une fédération générale. C'est ainsi que se réaliserait le double principe de la nationalité, que nous reconnaitrons au chapitre suivant ; et celui que nous venons d'exposer, des frontières naturelles. Jusque-là, tout ce qu'il est permis de dire sur la définition et l'équilibre des États, c'est qu'en raison du mouvement annexionniste, dont l'effet est de rallier des populations de

moins en moins homogènes, des territoires et des climats de plus en plus divergentes, la force de cohésion de l'État est en raison inverse de son extension ; c'est, en second lieu, que l'État ayant pour fin de propager la civilisation (le droit et la liberté), par la puissance de son rayonnement, son action s'arrête là où il rencontre une puissance d'irradiation égale.

D'après cela, on ne m'accusera pas de paradoxe si l'histoire à la main, la carte déroulée sur la table, je dis que les limites des états sont généralement, à une époque quelconque, à très peu près ce qu'elles doivent être. Il est clair qu'on ne doit pas chercher ici une précision géométrique, puisque les États sont en oscillation perpétuelle : tout ce que l'on a droit de demander, après avoir trouvé la loi, est que les faits, dans leur généralité, y soient conformes.

C'est ainsi que la superficie du groupe français tel qu'il est à cette heure, ne me paraît avoir rien d'anormal, bien que sur plusieurs points, tant sous le rapport de la nationalité que sous celui du territoire, il dépasse ce que je pourrais appeler sa limite naturelle. Je demande à m'expliquer sur ce sujet.

On admet généralement que la masse de population comprise entre la Manche, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes et le Jura, est identique, et que par conséquent elle forme naturellement une seule et même nation, un seul et même état, ce qui n'est pas vrai. Acceptons cependant cette opinion : indépendamment de la contiguïté du territoire, il existe entre les différentes races qui les habitent assez d'analogies et de ressemblances pour qu'on dise d'elles, que leur réunion en un même groupe était plus naturelle que ne pouvait l'être celle des Italiens et des Longobards, des Espagnols et des Maures.

La délimitation de la France ainsi faite de cinq côtés, on désire fermer le cercle, et l'on demande quelle sera, de Bâle à la Mer du Nord ou à la Manche, la frontière naturelle ?

J'ai dit déjà qu'au point de vue historico-politique, la limite du territoire français pouvait avancer ou reculer selon le degré des civilisations concurrentes ; reste à chercher une délimitation qui, faisant abstraction du mouvement général et des rapports internationaux, n'aurait égard qu'aux différences de bassins, de climats et de races, en un mot, à ce qui constitue la délimitation naturelle. À ce point de vue, qui est, comme j'ai dit, celui de l'immobilisme, je considère comme faisant partie du système français, tout le pays incliné vers la Manche, l'Océan et la Méditerranée ; comme appartenant à un système contraire, tous les bassins inclinés vers la mer du Nord. Ces deux systèmes opposés sont indiqués par une ligne géologique qui, partant de l'extrémité nord-est du Jura, près de Bâle, enveloppe Belfort, contourne le département de la Haute-Saône, passe entre Remiremont et Plombières, vient former un crochet à Bourbonne-les-Bains ; de là, suit la côte parallèle à la Meuse, rive gauche, jusqu'à la hauteur de Chimay ; et après avoir laissé de côté Altkirch, Mulhouse, toute l'Alsace, toute la Lorraine, une partie des Ardennes, suit sa ligne culminante des plateaux en deçà de Mézières, Rocroy, Londrecy, Avesnes, Cambrai, Arras, Calais, et aboutit à Boulogne. Cette rectification enlèverait à l'empire actuel environ quatre millions d'habitants. Notre patriotisme, qui veut à toute force arriver au Rhin, et pour qui cette ligne noire, fort apparente sur la carte, est une frontière donnée par la nature, n'y trouverait pas son compte. Mais je ne puis que répéter ici que le Rhin peut bien être une excellente ligne stratégique, mais que ce n'est point une frontière naturelle ; que les bassins du Rhin, de l'Ill, de la Moselle, de la Meuse, de la Sambre, de la Scarpe, de la Lys, de l'Escaut, de l'Aa, appartiennent à un système diamétralement opposé à celui formé par les bassins du Doubs, de la Saône, de la Marne, de l'Aisne, de l'Oise, et de la Somme ; que dans ces deux systèmes les populations et les climats ne sont plus les mêmes ; que les Alsaciens et les Flamands ne sont pas Français ; que les Lorrains sont des Germains dénaturés ; les Wallons et Hennuyers des Gaulois émigrés, qui, sous l'influence du ciel étranger, ont pris le génie et jusqu'aux traits des indigènes ; qu'il n'y a pas plus de raison d'englober le pays de Liège dans la France, que

d'y faire entrer les cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg, et Valais, placés de l'autre côté du Jura ; et que si, en pareille affaire, la nature des choses doit être prise pour seul guide, nos conquêtes de ce côté sont injustifiables.

Mais, il faut le redire, le principe des frontières naturelles n'a pas du tout le sens qu'on tend à lui donner. Toujours il se fait sentir dans les réunions, les annexions, les conquêtes et les partages ; mais il ne saurait empêcher, quand l'heure est venue, ni agglomération ni démembrement, puisque les agglomérations et démembrements sont nécessités par des considérations de politique et d'économie politique supérieures. Aussi rien de plus aisé que de restituer à la France, en vertu de ces considérations, ce que tout à l'heure le principe des frontières naturelles lui a fait perdre. Les quatre millions d'âmes, enlevées à grand peine à l'Allemagne et aux Pays-Bas, sont le prix de notre essor civilisateur, depuis Henri IV jusqu'à la Révolution française. Il est possible, si la France conserve la direction civilisatrice et reste le boulevard de la liberté en Europe, qu'elle obtienne de nouvelles annexions, que du reste l'État général de la société ne réclame point, puisque l'ère des conquêtes et des grands états tire à sa fin ; il est possible aussi que, si la France devenait décidément rétrograde, si son gouvernement intérieur restait une menace pour les nations voisines, elle se vît elle-même, après de grandes défaites, entamée et diminuée : le même principe qui justifia son expansion, justifierait son démembrement.

Appliquons ces idées à la Pologne. Je veux, non pas raconter, mais expliquer l'histoire de l'état polonais, dire sa naissance, son accroissement, ses évolutions ; comment il arriva à une extension territoriale extraordinaire, comment ensuite il perdit ses conquêtes et fut supprimé. Il est absurde de commencer par une délimitation quelconque. Tout ce que nous avons à faire, est de chercher d'abord le point où se forma l'embryon. La Pologne, une fois éclos, deviendra ce qu'elle pourra, et elle le deviendra légitimement. Dût-elle englober une moitié de l'Europe, nous la suivrons sans protestes ; comme aussi, dans le cas où elle viendrait à se dissoudre, nous constaterons son décès sans réclamation. Nous sommes en Europe, pays de civilisation et de progrès, où la vie politique est puissante, où par conséquent tous les mouvements des États peuvent être considérés comme réglés contradictoirement par la force des choses et la spontanéité des nations [...] Le nom de Pologne, travesti par l'honorable écrivain que j'ai cité au commencement de ce chapitre, signifie, d'après les auteurs les plus accrédités, plaine ou pays plat, en opposition à celui de Chrobarie [Croatie] pays de montagnes. C'est exactement le même rapport que l'on trouve entre la Hollande, pays creux ou bas, et le pays Wallon ou l'Ardenne, entre Meuse et Rhin. L'État polonais s'étant formé sur la Vistule, à l'issue des gorges carpathiennes, le nom de Pologne lui fut donné d'après la configuration du sol natal, et on l'étendit ensuite, d'une manière générale, à tous les pays qui vinrent se grouper autour de ce noyau. La Pologne comprit ainsi, à fur et mesure de son agrandissement, les territoires de Cracovie, Sandomir, Mazovie, Kuïavie, Posnanie, Galitie ; puis la Podolie, l'Ukraine, etc., toutes contrées auxquelles le nom de Pologne ou plaine convient plus ou moins, mais qui ne l'eussent probablement jamais porté, si elles ne l'avaient reçu d'une première qui la tenait de son opposition à la montagne.

Le nom de Pologne nous indique déjà, d'une manière fort approchée, le point d'un continent où naquit l'État polonais ; ce point doit se trouver sur la haute Vistule, dans cette partie du territoire qui conserva longtemps le nom de petite Pologne, par les 50-50 degrés de latitude nord, et 18-19 de longitude –est, entre Cracovie et Sandomir. Quant aux Polonais eux-mêmes, ils se donnent le nom de Léchites, enfants de Lech.

La Vistule est aux Polonais ce qu'était jadis le Tibre aux Romains, qui l'appelaient père, Tiberina pater ; elle est Léchite sur ses deux rives. Ses affluents de droite et de gauche, la Lipuika, la Wistoka, le San, le Wiepż, le Dog, la Nide, la Piliça, sont autant de voies

naturelles, ouvertes à la conquête. Les provinces primitives de la Pologne, Cracovie, Sandomir, Galitzia, Lublin, Kalisch, Podlaquée, Ploçk, Mazovie et Kùivie, sont réunies au faisceau autour du réservoir commun qui est la Vistule. Les diverses capitales qu'a eues la Pologne, - si l'on peut donner le nom de capitale à la résidence du prince, dans un pays où la royauté était si peu de chose, où la noblesse était tout, et dans lequel on peut dire qu'en principe il n'y avait pas de villes, - témoignent de toutes ces annexions. Cracovie, Sandomir, Krusvitz, Guesne, Posen, eurent tour à tour l'honneur de posséder les rois ; plusieurs n'avaient pas de demeure fixe, et comme les nobles, préféraient la campagne, allant de château au château, parfois même, en souvenir des anciennes mœurs, parlant sous la tente toute la belle saison. Pendant longtemps les successeurs de Jagellon sentirent dans leurs états héréditaires : et ce ne fut que par transaction que Varsovie, située entre les deux grandes provinces de Pologne et Lituanie, fut préférée.

Ce système de la géographie polonaise a été respecté par le Congrès de Vienne, sauf Cracovie, qui d'abord déclarée ville libre, a été depuis 1846 réunie à l'Autriche.

Si maintenant l'on remonte les divers affluents de la Vistule jusqu'à leurs sources, on arrivent sur des plateaux d'où coulent, vers l'ouest, l'Oder, la Psozna, la Wartha ; vers le nord, la Passarge, la Prégel, le Miémen ; vers l'Est et le Sud-Est, le Pripet, le Stys, le Bourg, le Sered, le Dmierter, le Pruth, le Sereth : autant d'issues par lesquelles la Pologne déborda, d'un côté sur la Silésie, la Posnanie, la Poméranie, Dantzic, Königsberg, Kowno, Groduo ; de l'autre, sur la Wolhynie, la Podolie, Kiet, la Moldavie, l'Ukraine, etc. Dans ce système, nous remarquerons deux directions principales, celle de la Vistule et de l'Oder, et celle du Dniestr et du Dniéper ou Borysthène, la première allant du Sud-est au nord-est, la seconde du nord-est au sud-est, sur deux pentes adossées l'une à l'autre, comme le sont celles de la Saône et de la Meuse. C'est la route que suivirent les Goths, lors de la grande invasion du 4^e siècle. Sortis de la Scandinavie, après avoir traversé la Baltique, ils pénètrent par les bouches de la Vistule, remontent le fleuve, jusque près du Karpathe, et de là vont s'embarquer sur le Dniepr qui les porte au Pont-Euxin. Les Goths traçaient ainsi, sans le savoir, la ligne principale des conquêtes polonaises, plus de six cents ans avant que le monde de Slave eût pris son essor. Et quand les Hérules, une des tribus gothiques, après avoir pillé les côtes de l'Euxin voulurent retourner dans leur pays, ils reprisent ce même chemin, suivant la chaîne des nations Slavonnes du Borysthène à la terre des Warnes, aujourd'hui Mecklembourg. Tant il est vrai que si les hommes savent parfois admirablement disposer des choses, les choses sont avant les hommes et les commandent à leur tour. Telle est enfin la raison de cette configuration singulière que présentait, avant 1779, le territoire de la république, comprimé, à l'est, par les affreux marais de Pinsk, qui le séparent de la Lituanie et de la Russie, au sud, par les monts Carpates qui le séparent de la Hongrie, et développé en écharpe de la Baltique à la mer Noire. Ce tracé, dont on a voulu faire de nos jours une loi de haute stratégie, n'a pas d'autre raison que le rapport des bassins : il a, comme j'ai dit, son analogue dans l'ancien empire lotharingien, s'étendant, par la Meuse, la Saône et le Rhône, de la mer du Nord à la Méditerranée.

De même que la disposition des cours d'eaux donne la formule de l'expansion polonaise, pareillement elle va nous donner celle des attaques, et conséquemment des réductions que la Pologne, en cas de conflit avec les puissances voisines, aura à craindre. Ce que la politique et la guerre lui auront donné, la politique et la guerre pourront le lui reprendre : et la loi de l'annexion deviendra celle des reprises. Les peuples germaniques, remontant les bassins de l'Oder, de la Wartha, de la basse Vistule, de la Passarge, se répandant le long de la Baltique jusqu'à Riga, débouchant en masses par la Sibérie, la Poméranie, la Courlande ; les Zatars, Turcks, et Koozaks, arrivant par le Prout, le Dniestr, le Bourg, le Dniepr ; l'Autriche, devenue

souveraine de la Hongrie, maîtresse du Carpathe, débouchant sur la Galicie et s'emparant du haut pays, le faisceau des incorporations se désagrègera de la même manière qu'il s'était formé, et si la Pologne, ramenée de la sorte à sa limite originale, ne peut vivre, elle sera elle-même démembrée et incorporée. Admettons pour un moment que le Congrès des puissances prenne en considération la demande des Polonais, de rentrer dans leur autonomie nationale ; resterait cette question des territoires conquis et perdus, et sur lesquels la Pologne proprement dite n'a pas plus de droits naturels que la Turquie, la Russie, l'Autriche ou la Prusse... La question change de nature ; et je ne conseille pas aux Polonais de s'y aventurer.

Du reste, dans toute cette région de sol et d'aspect uniforme, les plateaux sont d'une faible altitude ; les vallées peu profondes, les crêtes à peine prononcées. La personnalité de l'État, image du territoire où il s'est formé, n'est point aussi tranchée que dans la Grèce ancienne, l'Italie, l'Asie Mineure, certaines parties de la Gaule et de l'Espagne. On passe d'un bassin dans un autre sans s'en apercevoir [...] « La Pologne, dit Malte-Brun, la Lituanie, la Courlande, les Russies blanche et noire, la Polesie, la Polaquie, la Poméranie, et même toutes la Prusse, sont couvertes d'un sable profond qui occupe les plaines et les hauteurs voisines des eaux courantes... La même succession de terrains, de plaines, de collines, de tourbières, de lacs sans nombre ; la même variation du sable et de l'argile règnent en Poméranie, en Brandebourg, en Basse-Saxe, et dans une partie du Danemark. Ces plaines sarmatiques et germano-cimbriques présentent un immense terrain de transport... Toute la Russie, enfin, depuis les montagnes de Finlande jusqu'au Caucase ; de l'Oural au Karpathe, de la Baltique à la mer Noire, n'est aussi elle-même qu'une succession de plaines, de marais et de collines très peu élevées, et formées presque partout de terrain alluvion. »

Tout cet immense territoire dont la plus grande partie est au-delà du 48^e parallèle, exposé aux vents du Nord et du Nord-est, était jadis couvert d'eaux et de forêts, moins quelques clairières où passait le bétail. Ce n'est que peu à peu que le défrichement a fait de la Pologne et de la Russie un vaste grenier à blé. Des marais, des prés et des bois ; des bois, des prés et des marais ; partout de la plaine et de l'humidité, voilà le pays. Naturellement, un tel climat a dû agir sur le tempérament, le caractère, l'esprit et les mœurs des habitants, par suite sur la constitution politique, d'une toute autre manière que le climat des îles fortunées de la Grèce ; des Vallées de l'Apennin, de l'Asie Mineure, de la Syrie, de l'Espagne ; des bassins du Rhin, du Rhône, de la Loire, de la Seine, de la Garonne ; de la Suède à la fois montagneuse et maritime, de la Suisse aux pics neigeux et aux lacs profonds. Nous en jugerons bientôt.

En résumé, j'appelle frontières naturelles la circonscription assignée par la nature à un groupe de familles, habitants d'une même vallée, formée ordinairement par un cours d'eau et deux lignes parallèles de hauteurs. Si le cours d'eau est d'une étendue considérable, parcourant des sols divers, sous des latitudes plus ou moins élevées, alors, les cultures et les climats changeant, la race des hommes varie à son tour, et leurs institutions avec eux ; la longue vallée se partage entre plusieurs groupes. L'État primitif peut se réduire à un simple hameau, et ne dépasse guère en population quelques milliers d'âmes. Telles étaient naguère la République de St-Marin et la principauté de Monaco ; tel est encore aujourd'hui le canton de Zoug, en Suisse, qui ne comptait, il y a quelques années, pas plus de 12,000 habitants.

Lorsque les cités s'unissent, et que la réunion, par traité ou par conquête, commence, le principe ne cesse pas pour cela d'être respecté : ce n'est pas comme en Amérique, où l'on voit des vastes États séparés les uns des autres par des lignes droites. Une vallée se réunit à une autre, un groupe à un autre groupe, un système à un système. Ainsi le canton de Neuchâtel, qui compte 50,000 âmes, est formé des vals de Travers, de Rue, de St-Imier, de la Chaux-de-Fonds ; ainsi s'est formée la Confédération helvétique ; ainsi s'est formée la France elle-même, où l'on comptait, avant César, plus de quarante états indépendants, dont les nationaux eussent été fort étonnés, si on leur avait dit qu'un jour viendrait où leurs territoires

composeraient un tout unique. Parcourez le Jura, les Alpes, tous les pays nettement caractérisés par les bassins et les montagnes, partout vous entendrez les habitants se distinguer les uns des autres par la vallée qu'ils habitent.

Mais un jour viendra où, par le progrès même de la civilisation, par la généralisation du droit, la pratique universelle de la liberté et la simultanéité du progrès, le lien politique, qui servit à constituer les grands états, se relâchent, le despotisme aboli, la décentralisation opérée, ses groupes primitifs reviendront à leur indépendance naturelle. C'est ce qu'affirme implicitement le fédéralisme, et ce dont la civilisation de l'Allemagne, de la Suisse, des Pays-Bas, de l'Italie avant la conquête romaine et au Moyen-Âge, de la Grèce antique, peut donner une idée. Là, point de dynastie cumulant tous les pouvoirs ; point de bureaucratie enchaînant l'autonomie des cités. Là surtout point de militarisme dévorant l'épargne, opprimant le travail et entretenant la corruption. Mais la liberté, l'instruction, le bien être, partout répandue ; le patriotisme d'autant plus ardent qu'il n'a plus d'idoles à servir et se sent de toutes parts appuyé, et le génie trouvant des plus hautes expressions dans l'association libre de toutes les originalités.

D'après ces principes, j'appelle Pologne l'État qui, fondé il y a plus de mille ans sur la Vistule, probablement entre les deux confluent de ce fleuve avec la Nida et le San, s'étendit d'abord en amont et en aval, s'accrut ensuite des provinces que lui ouvraient les affluent. Puis, s'épandant par-dessus les plateaux comme une mer qui passe sur ses rives, escarmoucha avec les Bohémiens, les Sibériens, les Poméraniens, les Prussiens ; toucha la mer à Danzig, sans pour cela devenir un état maritime ; fut au contraire constamment refoulé du côté de la mer par les races germaniques et scandinaves, et ne fit de conquêtes sérieuses que du côté de la Ruthénie, de la Podolie, de l'Ukraine, de la Woknie et de la Lituanie, dont l'état social, moins avancé, offrait des facilités plus grandes ; qui, enfin, travaille d'une dissolution intérieure, ayant perdu avec la conscience de lui-même le sens politique, pressé, de droite et de gauche, par des voisins plus puissants, fut dépouillé de ses annexes, et finalement incorporé dans d'autres états. Voilà ce que fut la Pologne : quant à présent, réserve faite de ses droits à une réviviscence, elle n'est plus.